



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 64-2020

Aménagement paysager du Parc de la Delèze et de la cour d'entrée
du Centre Technique Communal – Réponse au postulat Jean-Marc
Dupuis intitulé "Laisse béton"

Date : 12.03.2020 / 19h.00

Lieu : CTC

Membres de la commission :

	Présent	Excusé	Absent
François BERTSCHY (Président / UDC)	X		
Pascal GOLAY (Rapporteur a.i / PLR)	X		
Eric AESCHLIMANN (PLR)	X		
Verena BERSETH (Fourmi Rouge)	X		
Ali KORKMAZ (PS)	X		
Robert MULOPO (PS)	X		
Laurence PLATTNER (Les Verts)	X		
Silvio TORRIANI (Fourmi Rouge)	X		

Invité(s) :

Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme - Travaux

Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale Gestion urbaine - Développement durable

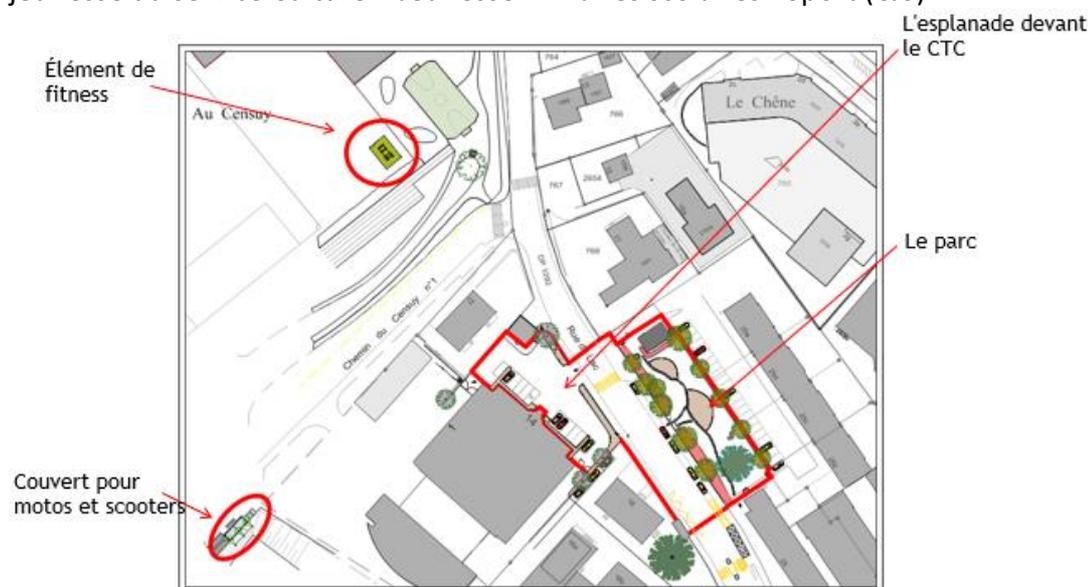
Alain Peneveyre, Chef de service Gestion urbaine - Développement durable

Christophe Sarda, Chef de service Travaux.

Rapport :

Ce préavis a pour but de réaménager et améliorer les espaces verts et de divertissements aux alentours du Centre technique communal.

Pour cela, 4 sites seront aménagés, faisant notamment suite à deux séances d'information et de consultation qui ont été organisées en collaboration avec les services techniques du CTC et le secteur jeunesse du service Culture – Jeunesse - Affaires scolaires - Sport (CJS).



- **Le Parc** comprenant de nombreuses améliorations tant au niveau des infrastructures que de la flore, tout en gardant les arbres majeurs.

Les jeux n'étant plus aux normes, ils seront changés, avec notamment un trampoline, une balançoire "panier", un engin de fitness urbain ainsi qu'une fontaine à boire.

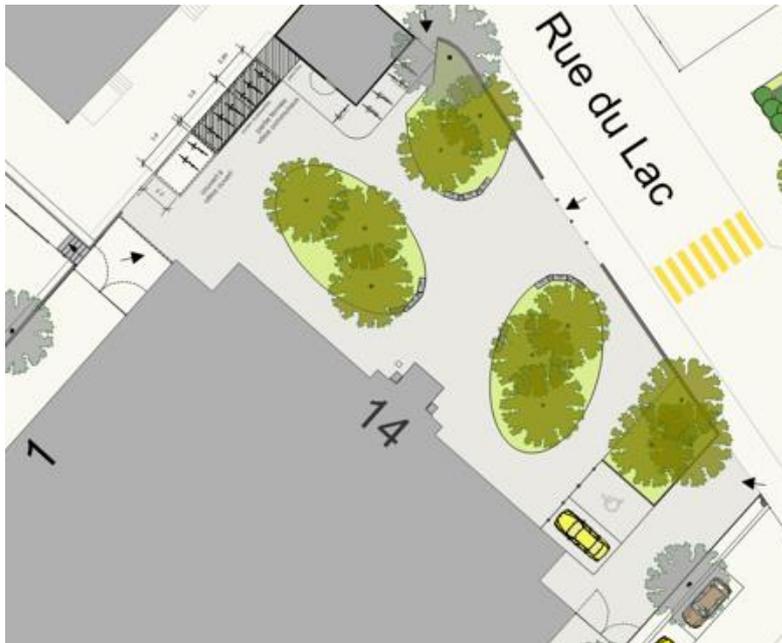


- **Les éléments de fitness demandés** lors des consultations n'ont pas pu être implémentés dans le parc faute de place. Ils seront donc implémentés à proximité du terrain multisports.

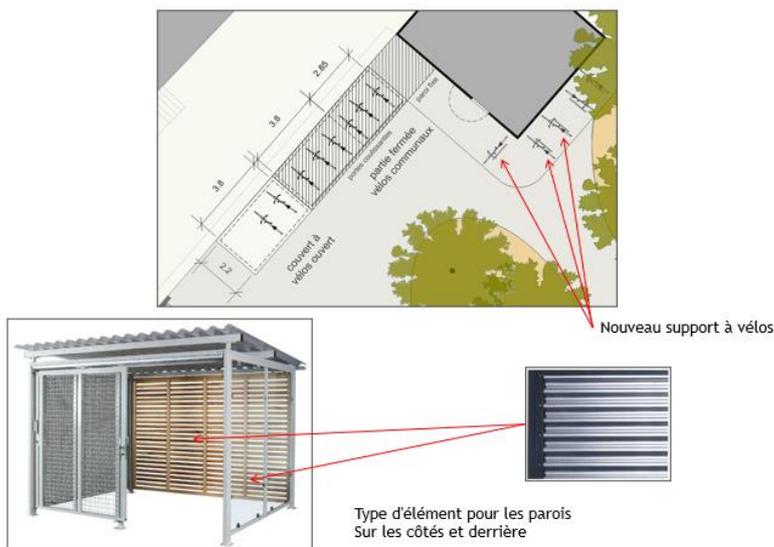


- En ce qui concerne **la réhabilitation de la cour d'entrée du CTC**, celle-ci, actuellement utilisée en tant que parking, sera remplacée par un espace vert agrémenté de 11 nouveaux arbres, dont notamment des tilleuls de la même variété que ceux du parc.

Un accès pour les livraisons ainsi que les interventions feux bleus, ainsi qu'une place visiteur et handicapé resteront disponibles.



- Enfin un nouveau **parking deux roues** avec une partie fermée pour les vélos de la Commune et une partie ouverte pour les vélos des employés sera créé à l'est du parking du Censuy.



Le coût total de ces réalisations se montera à CHF 482'000.-, somme prévue au plan des investissements, soit une charge annuelle de CHF 55'430.- par an sur 10 ans, amortissement et intérêts à 3% compris.

Avec ce préavis, la Municipalité répond au postulat Jean-Marc Dupuis intitulé « Laisse béton », demandant à la Municipalité de définir un certain nombre de mesures dans le but de lutter contre le bétonnage à outrance du territoire et permettre une plus grande perméabilité des sols et une végétalisation accrue du territoire communal.

Pour cela, la Municipalité a notamment établi une charte communale des aménagements extérieurs en juin 2019, celle-ci est disponible sur le site de la Commune. L'aménagement du Parc de la Delèze en est un parfait exemple d'application.

Délibération de la Commission

Ce préavis n'a pas apporté de débat sur le principe. Toutefois, quelques commissaires ont fait remarquer à la Municipalité que le fait d'avoir une route à 50km/h entre le parc de la Delèze et le nouvel espace vert devant le CTC pouvait être préjudiciable voir dangereux et qu'il serait opportun de baisser la vitesse à cet emplacement en zone de rencontre à 20km/h.

Toutefois, cela demande une acceptation de la part de l'OFROU ce qui parait difficile en vue du positionnement de cette route.

La Commission émet donc un vœu en relation avec cette problématique :

Vœu

Le tronçon de la rue du Lac, entre le Parc de la Delèze et la cour d'entrée du CTC, sera affecté à terme à une zone de rencontre avec limitation de la vitesse à 20 km/h.

Ce vœu a été accepté à l'unanimité par la Commission.

D'autre part, la Commission regrette que la réponse au postulat de Jean-Marc M. Dupuis ait été intégrée dans un même préavis. Celle-ci, bien qu'apparentée, aurait mérité un préavis distinct.

Détermination de la commission

C'est l'**unanimité** de la commission que les conclusions du préavis sont **acceptées**.

La commission

François BERTSCHY (Président / UDC)

Pascal GOLAY (Rapporteur a.i / PLR)

Eric AESCHLIMANN (PLR)

Verena BERSETH (Fourmi Rouge)

Ali KORKMAZ (PS)

Robert MULOPO (PS)

Laurence PLATTNER (Les Verts)

Silvio TORRIANI (Fourmi Rouge)

CONCLUSIONS

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 64-2020 de la Municipalité du 3 février 2020,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 482'000.- TTC pour l'aménagement paysager du Parc de la Delèze et de la cour d'entrée du Centre Technique Communal.

DECIDE d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat Jean-Marc Dupuis intitulé "Laisse béton".

Cette dépense figure au plan des investissements et sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Cette dépense d'investissement figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N o 3620.3061.5060 - Aménagement paysager du Parc de la Delèze et de la cour d'entrée du CTC.

Cette dépense sera amortie, selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes, en 10 ans.

—
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 février 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Secrétaire municipal :

Jean-François CLEMENT

Michel VEYRE